

Saint-Leu le 12/07/2024

A l'attention de mesdames et messieurs
les présidents de club
A l'attention des licenciées et licenciés
de la LIGUE FFME REUNION

Objet : Appel à candidature de liste pour le comité directeur de la ligue FFME REUNION

Chère licenciée, cher licencié.

La prochaine assemblée générale ordinaire électorale de la ligue FFME REUNION se déroulera le **samedi 12 octobre 2024**.

À cette occasion, l'intégralité du comité directeur de la Ligue FFME REUNION sera renouvelée pour l'olympiade 2024-2028.

Faisant suite au conseil d'administration du 21 juin dernier, la date de dépôt des listes a été fixée au jeudi 12 septembre 2024.

Pour notre territoire, le nombre de personnes sur une liste est fixé à 10.

Tous les détails relatifs aux règles de constitution des listes et aux modalités de candidature sont à retrouver dans les statuts de la ligue FFME REUNION (en particulier titre III) accessibles à l'adresse suivante:

<https://www.ffme974.org/wp-content/uploads/2023/03/2023-02-11-STATUTS-LIGUE-REUNION-MONTAGNE-ET-ESCALADE.pdf>

Pour rappel, et conformément à l'article 12 - Titre V des statuts de la Ligue, « *Le dépôt d'une candidature n'est recevable que s'il est effectué au plus tard 30 jours calendaires avant la date de l'élection, par lettre recommandée avec accusé de réception et/ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de la date de réception, accompagné :*

- 1. de la présentation d'une profession de foi expliquant les motivations de la candidature de l'ensemble de la liste s'agissant de la catégorie des représentants des clubs ou de l'intéressé s'agissant de la catégorie des représentants des établissements ;*
- 2. d'une attestation sur l'honneur, signée par chaque candidat, certifiant qu'il jouit de ses droits civiques au sens du II. du présent article et qu'il n'a jamais fait l'objet, en France ou à l'étranger, d'une condamnation pénale à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L. 212-13 du code du sport ;*
- 3. d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de chaque candidat et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du ou des pays dont elles sont ressortissantes. »*

De plus, « *ne peuvent être candidates et élues au comité directeur :*

- 1. les personnes mineures ;*
- 2. les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de*

l'article 131-26 du code pénal ;

3. *les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;*
4. *les personnes ne respectant pas les obligations en matière d'honorabilité prévues à l'article L. 212-9 du code du sport ou faisant l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L. 212-13 du même code ;*
5. *les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps par les organes disciplinaires de la fédération ;*
6. *les conseillers techniques placés par l'Etat auprès de la ligue ;*
7. *les personnes rémunérées en tant que prestataires de services ou dans le cadre d'un lien de salariat, et ce directement ou à travers un groupement d'employeurs, par :*
 - a) *un club membre de la ligue ;*
 - b) *un établissement membre de la ligue, sauf s'il s'agit de son représentant légal ;*
 - c) *la ligue ;*
 - d) *un comité territorial du ressort territorial de la ligue ;*
 - e) *la fédération.*

Les candidatures, regroupées au sein d'une liste peuvent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la Ligue FFME REUNION 125 rue du général Lambert 97436 Saint-Leu et/ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de la date de réception.

Les informations et documents relatifs à cette assemblée générale électorale du samedi 12 octobre 2024 vous seront envoyés ultérieurement,

Dans l'attente de vous retrouver lors de ce moment fort de notre vie associative, veuillez recevoir, chères présidentes, chers présidents, chère licenciée, cher licencié, nos sentiments les plus cordiaux.

Pour la Ligue FFME REUNION

La présidente

Juliette PAYET

La secrétaire,

Elodie GROSSET

